

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr.
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an,
10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

LA BANQUE DE L'ALGÉRIE DEVANT LE PARLEMENT

La question du renouvellement du privilège de la Banque de l'Algérie va-t-elle venir bientôt devant le Parlement? Nous n'avons encore à ce sujet aucun renseignement particulier précis et ignorons si cette question sera bientôt inscrite à l'ordre du jour de la Chambre des députés qui a mieux à faire en ce moment, mais ce que nous savons, c'est qu'un de nos amis, fortement documenté, se propose d'intervenir pour s'opposer à la prolongation de dix années, adoptée par les Délégations financières, parce qu'il estime que les nouvelles charges ne constituent pas une contribution suffisante en rapport avec l'octroi d'un privilège aussi important que celui du papier-monnaie. Nous ne sommes pas autorisé à divulguer son nom qui ne sera connu que le jour où la question de la prolongation du privilège sera inscrite à l'ordre du jour de la Chambre.

Alors qu'il reste encore trois ans à courir pour arriver au terme de ce privilège, notre ami s'explique d'autant moins la précipitation apportée pour faire octroyer ce renouvellement que le Gouvernement a purement et simplement prorogé d'UN AN le privilège de certaines banques coloniales, dont l'échéance arrivait cette année.

Pourquoi cette différence de traitement? Pourquoi cette précipitation? Quelle nécessité militait pour en user ainsi avec l'intérêt général public, d'un pays qui se conduit aussi loyalement que bravement?

A quelles interventions puissantes le ministre des Finances a-t-il cédé pour vouloir liquider, en pleine guerre, une question de cette importance, si grosse de conséquences pour l'avenir général de l'Afrique du Nord?

Pourquoi ne pas attendre la fin des hostilités pour solutionner la question et aussi pourquoi parler de renouveler un pareil privilège au lieu de provoquer des offres où le pays aurait tout à gagner — et les finances de l'Etat également?

Si la Banque de l'Algérie avait fait toujours correctement et honnêtement son devoir vis-à-vis des populations algéro-tunisiennes, si elle avait scrupuleusement rempli ses obligations et ne s'était pas attiré les reproches unanimes par des agissements de Shylock, le renouvellement de son privilège ne serait pas âprement combattu par les milliers et milliers de victimes qui gisent éparses un peu partout, dans toute l'Afrique du Nord, mais particulièrement dans certaines régions.

La Banque de l'Algérie est une « société anonyme » au capital de 25.000.000, chiffre assez dérisoire par rapport à la circulation de son papier-monnaie qui atteint aujourd'hui sinon dépasse le milliard; voici le relevé des bénéfices nets de ses dix derniers exercices :

1906-7	2.463.882,05, soit 10% environ	
1907-8	3.620.035,36	14 »
1908-9	4.383.617,66	17.5 »
1909-10	5.272.933,53	20 »
1910-11	5.800.275,30	23 »
1911-12	6.582.474,13	26 »
1912-13	9.077.958,37	36 »
1913-14	8.712.191,96	35 »
1914-15	2.629.299,11	10 »
1915-16	6.309.803,20	25 »

Aussi, l'action émise à 500 francs valait :

En 1917	1.271 francs
1908	1.380 »
1909	2.574,29
1910	1.708,62
1911	2.107,08
1912	3.014,71
1913	3.279,82
1914	2.877,70
1915	2.497,76
1916	2.808,45

Ces chiffres sont éloquentes et démontrent mieux que tous les articles le bon fromage que la Banque de l'Algérie cherche tant à garder par tous les moyens possibles. On verra bien.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

il faudrait tenir pour exacts les dires de M. le député Emile Broussais qui a prétendu à la Chambre des députés, dans une récente interpellation sur la guerre sous-marine, que la Tunisie était infestée d'espions.

Cependant, dit M. Broussais, notre représentant en Tunisie, le Résident général, pourrait coopérer efficacement à la lutte sous-marine par les renseignements précieux que ses services sont à même de fournir.

M. Broussais prétend qu'il y a sur notre sol de nombreux espions;

Nous luttons contre un ennemi qui fait flèche de tout bois et use de tous

les moyens pour arriver à ses fins; nous devons l'imiter même vis-à-vis des nôtres, des alliés et surtout des neutres...

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

Ne pas confondre
A propos du projet d'élever une statue à M. de Carnières sur une place publique de Tunis, il paraît que quelques personnes se sont mépris sur le passage où nous parlons d'un résident général « plus soucieux de sa tranquillité que de son devoir de fonctionnaire républicain ? »

Au sujet du « Suffren »
nous avons écrit que l'amirauté l'envoyait se faire caréner à Lorient et non convoitait, car si ce malheureux bateau avait été convoité, nous n'aurions peut-être pas à regretter sa perte avec les sept cents hommes qui composaient son équipage.

Et maintenant, une dernière erreur à relever dans le titre de l'article sur *la crise du papier et celle des transports* et non *la crise du papier* CONSÉQUENCE de celle des transports.

Pressés par l'heure pour la censure, nous n'avons pas eu le temps matériel de lire attentivement nos morasses.

Que ceux de nos confrères qui n'ont jamais été dans ce cas nous jettent la pierre.

Les braves
Citation à l'ordre de l'armée (croix de guerre avec étoile de vermeil)
Mlle Leprou France, infirmière, ambulance n°... Infirmière d'un zèle et d'une conscience éprouvés qui a montré le 6 mai 1917 une très belle attitude en se rendant, dès le début d'un bombardement de sa formation par obus de gros calibre à sa salle de blessés, les rassurant par son calme, et en aidant à leur transport rapide dans les sapes, donnant ainsi un exemple de courage admirable chez une femme.

Volontaire pour servir à l'avant dans une formation sanitaire de première ligne plusieurs fois bombardée.

Mlle Leprou France est la fille de M. Leprou, président du conseil d'administration de la Banque franco-tunisienne et Monts-de-Piété de Tunisie, qui compte de nombreux amis en Tunisie.

Citation à l'ordre du groupement (ordre du régiment)

M. Viallet Louis, lieutenant à la... batterie du... régiment d'artillerie à pied :

« A commandé sa batterie avec beaucoup d'activité et de compétence. Officier réfléchi, méticuleux dans la préparation de ses tirs, a obtenu de son personnel et de son matériel le maximum de rendement.

M. Viallet, sous-directeur des Fermes françaises, est le gendre de M. Saurin, le distingué administrateur de cette société.

— L'Officiel du 4 juin annonce que le sous-lieutenant de la Charrière, du 8^e tirailleurs, est promu au grade de lieutenant à titre définitif.

Nous lui adressons nos plus confraternelles félicitations.

— Nous sommes heureux d'apprendre que la Légion d'honneur a récompensé les nombreux exploits accomplis par l'adjudant-aviateur Madon.

Qu'il reçoive ici toutes nos félicitations.

Au certificat d'études

Parmi les élèves qui ont été reçues au certificat d'études et appartenant à l'école de la rue Arago, nous relevons le nom de Mlle Emilie Gozlan, fille de notre typographe J. Gozlan.

Le maïs

Va-t-on réquisitionner le maïs tout comme le blé, l'orge, l'avoine et les fèves? Et pourquoi non?

Des compatriotes de la Franche-Comté ont appelé notre attention sur un article du « Patriote Morézien » que nous reproduisons à l'intention de nos dirigeants qui ne seraient pas du pays, peut-être que sa lecture incitera nos autorités à réquisitionner le maïs :

« La question du pain est fort discutée en France; on a attendu un peu tard pour se rendre compte que la production est insuffisante et qu'il y a divers moyens pour y parer.

Pour aujourd'hui, nous ne parlerons que du maïs, qui a fait longtemps en Franche-Comté l'appoint sérieux de la nourriture. Le matin ou le soir, suivant les habitudes, les gaudes avaient la meilleure place sur la table et pour beaucoup de gens, les gaudes étaient l'unique plat de l'un des repas.

En Comté, on n'a jamais parlé d'une maladie de peau appelée pellagre attribuée au maïs mangé en Piémont sous le nom de *polenta*.

J'ai toujours entendu dire que les Italiens obtiennent du maïs une mouture plus grosse que chez nous et que le grain n'a pas passé au four comme en Comté et de là proviendrait la pellagre.

Je ne donne pas ces détails comme une leçon de chimie ou d'hygiène, mais il peut être bon de les rappeler.

D'habitude, le paysan, après avoir retiré le pain du four, s'il a du maïs à porter au moulin, il jette le grain dans le four encore chaud et le lendemain, en retirant ce grain desséché, il le vanne pour en faire tomber la poussière et les pellicules qui se détachent du grain. On dit qu'une sorte de champignon fait partie de ces pellicules et que la chaleur du four les détruit, d'où absence de maladie. Quel est exactement le degré de chaleur nécessaire ou le nombre d'heures qu'il convient de laisser le grain dans le four, je l'ignore; le paysan fait cela à vue de nez et par routine, mais il doit y avoir une règle plus précise, que les gens de métier pourraient indiquer.

En tout cas, le grain passé au four et vanné ensuite est très propre. La farine est saine et les gaudes appétissantes, si elles sont bien cuites, nous [voulons dire lentement et assez longtemps].

Caveant Consules!

Sous la pression des alliés, le roi Konstantin a dû abdiquer en faveur de son fils Alexandre, qu'on dit ententophile.

Il a demandé à se rendre en Suisse où il désire se fixer!

Allons-nous être assez simples pour tomber dans le panneau et lui laisser regagner les lignes allemandes où il prendra le commandement des troupes boches qui opèrent contre notre armée de Salonique?

N'oublions pas que Konstantin est feld-maréchal dans l'armée de son beau-frère et que son premier soin sera d'aller nous combattre pour se venger de la perte de son trône.

Ce qu'il faut, c'est le garder dans de la ouate, s'il le faut, jusqu'à la fin des hostilités, lui et toute sa smala, pour l'empêcher de nous nuire et surtout garder sa boche de femme, cause de tout ce qui est arrivé en Grèce.

Ne soyons pas dupes une fois de plus de sa duplicité et, puisque nous le tenons, ne le laissons pas libre de travailler contre nous.

ECHOS (Suite)

—0—

Contre les accapareurs

Bravo! M. le procureur, vous êtes entré dans la bonne voie à propos de la hausse inconsidérée sur le savon de Tunisie que nous vous signalions dans notre dernier numéro. Cette marchandise, de première nécessité, avait atteint du jour au lendemain ou plutôt du samedi au lundi le prix incroyable de 2 fr. 50 le kilo, c'est-à-dire exactement le double de ce qu'on le vendait la semaine précédente.

Il a suffi de quelques ordres bien donnés et parfaitement exécutés pour faire mettre les pouces à quelques bandits embusqués derrière leur comptoir ou dans leur repaire pour que la marchandise redescende à son prix normal tout en laissant encore un bénéfice de 30 à 40 francs par 100 kilos.

Grâce à la loi du 20 avril, les choses pourront aller mieux; il suffira, s'il en était besoin, d'envoyer quelques agents pour arrêter toute velléité de lucre. La loi a mis entre vos mains une arme salutaire qui, espérons-le, nous préservera des tentatives du genre de celle que vous avez arrêtée net.

Pour les bourreurs de crânes

A quoi sert de se leurrer d'illusions? Sommes-nous incapables d'apprendre une vérité alors même qu'elle va contre nos désirs et contrarie nos espérances?

Tous les journaux bourreurs de crânes nous disent à l'envie sur tous les tons, que l'Allemagne est affamée et réduite à manger des horreurs.

Or, ces jours-ci, les journaux, la *Tribune de Genève* et la *Suisse* entr'autres, annonçaient qu'elle a expédié en Suisse quinze cents wagons de pommes de terre; comme ces wagons chargent 30 tonnes, c'est donc 45.000 tonnes de pommes de terre qui sont passés de chez elle en Suisse. Quand on manque de tout, on ne se prive pas d'une quantité aussi énorme du précieux tubercule. L'Allemagne manque sans doute de beaucoup de choses, mais elle n'en est pas encore à la famine.

Pourquoi ne pas avouer franchement ces pertes qui nous arrivent par le canal des journaux suisses, ce qui est extrêmement fâcheux et nuisible?

Malt Kneipp

Quelles relations commerciales et financières existaient, avant la guerre, entre le Malt Kneipp de Munich et le Malt Kneipp de Juvisy?

S'il y a eu scission, depuis la guerre, entre les deux, comment s'est-elle opérée?

Les capitaux actuels de la maison de Juvisy sont-ils français?

Au cas où il y aurait eu des intérêts munichois dans l'établissement Kneipp de Juvisy, qu'en est-il advenu?

Enfin, s'il n'y a aucun rapport d'aucune sorte, entre le Malt français et le Malt allemand, pourquoi ne pas désigner le Malt français sous un nom qui n'évoque pas aussi nettement le Malt allemand?

Sur la ligne d'Hamman-Lif
On nous annonce la mise en circulation de quatre trains supplémentaires...

Contre l'heure boche
La Chambre de Commerce de Tunis a exprimé le vœu, sans grand espoir de le voir accueillir favorablement...

Mais nos gouvernants ne voudront pas revenir sur une décision malheureuse...

JOURNAL OFFICIEL
du 27 mai 1917
Chambre des Députés

Extrait du Compte rendu de la séance
du 26 Mai 1917

Suite de la discussion de plusieurs interpellations sur la guerre sous-marine

Interpellation de M. Emile Broussais
DÉPUTÉ D'ALGER

Nous donnons ci-après la partie du discours de M. Broussais où il parle de la perte du « Calvados »...

M. le député Broussais est peu bienveillant pour la haute administration algérienne.

Il rend hommage aux efforts de nos autorités locales : civile, militaire et maritime.

La situation, du reste, et vous pourrez le comprendre, est la même en Algérie et en Tunisie que partout.

De la conversation que j'ai eue avec les chefs des administrations militaire, navale et civile du protectorat tunisien, il résulte ceci :

chef les escadres de la Méditerranée, l'amiral Fatou et le préfet maritime, le service de la défense contre les sous-marins.

D'autre part, la réglementation très rigoureuse qui a été appliquée en Tunisie à la circulation du pétrole et de l'essence peut être considérée comme n'étant pas un obstacle sérieux au ravitaillement des sous-marins...

Messieurs, retenez bien ce passage qui vous indique que la Tunisie comme l'Algérie et la Corse est pénétrée par le service des renseignements allemands.

Il y a toute apparence que la terreur qu'exercent les sous-marins tout autant l'appât des primes qu'ils peuvent payer leur permet de se procurer en mer, de la part des équipages des bateaux qu'ils rencontrent...

Il se passe sur la côte de Tunisie ce qui se passe sur la côte espagnole. Nous avons, en effet, dans le golfe de Gabès des pêcheurs d'éponges grecs, les uns sont vénizélistes et sont nos amis, les autres sont royalistes.

J'ajoute que l'autorité civile n'a jamais manqué d'appeler l'attention de l'autorité maritime sur ceux des navires neutres qu'elle pouvait avoir des raisons de soupçonner.

En ce qui concerne les exportations sur les pays neutres voisins de l'Allemagne ou suspects, nous prenons toujours l'attache de la Métropole et nous nous conformons à ses directions.

Il résulte des états qui nous ont été fournis qu'il y a eu une recrudescence considérable de torpillage en mars et en avril 1917, plus particulièrement près des côtes et notamment dans le golfe de Gabès qui, jusque-là, a été indemne.

Certes, cette petite escadrille a du mérite. Elle se compose de cinq chalutiers dont le plus rapide fait cinq nœuds à l'heure et armé d'un canon de 37. Les

autres ont des canons de 47. Le chef de l'escadrille a été obligé de se procurer, de ses deniers personnels, un appareil récepteur de télégraphie sans fil, car il ne lui en avait pas été donné.

Les torpillages et la destruction des navires par bombardement ou par mines ont produit une profonde impression sur la population indigène et ébranlé la conviction qu'elle avait, au début des hostilités, que la France, ayant avec elle l'Angleterre, avait la maîtrise de la mer.

Ces observations, que nous avons recueillies en Tunisie, s'appliquent également à l'Algérie. Nous nous sommes demandé comment il serait possible d'atténuer cette impression et de donner à la marine nationale, qui évidemment en a le désir, tous les moyens d'action nécessaires.

Un défaut des plus graves pour notre organisation résulte, là comme partout ailleurs, de la dispersion. Nous nous sommes partagé, avec les Anglais et les Italiens la police de la Méditerranée.

Mais nous avons chacun notre rayon d'action. Le nôtre va de la frontière du Maroc jusqu'au détroit de Sicile.

Le détroit de Messine, il est dangereux pour les sous-marins ; et enfin le détroit de Sicile. On cherche à y organiser quelque chose d'analogue, sinon d'identique à ce que l'on a organisé au débouché de l'Adriatique dans le canal d'Otrante.

Quoi qu'il en soit, la question a une importance particulière pour la Tunisie. Ce pays est grand producteur de minerai de fer ; avant la guerre, tout ce minerai allait en Allemagne.

Nous avons relevé avec mon collègue M. Trouin, la trace de 84 navires qui ont coulé le long de la côte algérienne depuis 1915 jusqu'à notre passage.

La Compagnie du Bône-Guelma informe le public que, par décision en date du 18 mai 1917, M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence a homologué la proposition relative à l'affiche du 9 mars 1917 ayant pour objet :

1. De fixer les distances d'application définitives de la gare de Nefta à tous les points du réseau pour le calcul des prix à percevoir pour le transport des voyageurs, bagages, messageries, denrées, finances, voitures, animaux et marchandises en provenance ou à destination de cette gare ;

2. D'insérer, après accord préalable avec les réseaux intéressés, le parcours Mateur-Nefta dans la nomenclature des parcours desservis par les chemins de fer tunisiens et pouvant entrer dans la composition des voyages régis par l'annexe n° 3 au Tarif spécial commun G.V. n° 205 (voyages à itinéraires facultatifs de France en Algérie, en Tunisie, en Corse et aux Echelles du Levant ou vice-versa).

Ces dispositions, à l'exception toutefois de celles qui ont trait à l'addition du parcours Mateur-Nefta à l'annexe n° 3 au Tarif spécial commun G.V. n° 205 et dont un avis ultérieur fera connaître la date de mise en application, entreront en vigueur à partir du 20 juin 1917.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de la mer, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt.

pour les sous-marins ; et enfin le détroit de Sicile. On cherche à y organiser quelque chose d'analogue, sinon d'identique à ce que l'on a organisé au débouché de l'Adriatique dans le canal d'Otrante.

Quoi qu'il en soit, la question a une importance particulière pour la Tunisie. Ce pays est grand producteur de minerai de fer ; avant la guerre, tout ce minerai allait en Allemagne.

Nous avons relevé avec mon collègue M. Trouin, la trace de 84 navires qui ont coulé le long de la côte algérienne depuis 1915 jusqu'à notre passage.

La Compagnie du Bône-Guelma informe le public que, par décision en date du 18 mai 1917, M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence a homologué la proposition relative à l'affiche du 9 mars 1917 ayant pour objet :

1. De fixer les distances d'application définitives de la gare de Nefta à tous les points du réseau pour le calcul des prix à percevoir pour le transport des voyageurs, bagages, messageries, denrées, finances, voitures, animaux et marchandises en provenance ou à destination de cette gare ;

2. D'insérer, après accord préalable avec les réseaux intéressés, le parcours Mateur-Nefta dans la nomenclature des parcours desservis par les chemins de fer tunisiens et pouvant entrer dans la composition des voyages régis par l'annexe n° 3 au Tarif spécial commun G.V. n° 205 (voyages à itinéraires facultatifs de France en Algérie, en Tunisie, en Corse et aux Echelles du Levant ou vice-versa).

Ces dispositions, à l'exception toutefois de celles qui ont trait à l'addition du parcours Mateur-Nefta à l'annexe n° 3 au Tarif spécial commun G.V. n° 205 et dont un avis ultérieur fera connaître la date de mise en application, entreront en vigueur à partir du 20 juin 1917.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de la mer, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt.

A vendre
une souche de 14 tiges de 3 m. 20/26 à l'essai pour 25 tonnes mèche Trépan 12 mètres de tuyau sur 0,8 1 bêche 1^{re} qualité, 42 m² 6/7 S'adresser à M. PIATJART, propriétaire à Saint-Germain (Tunisie)

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Maisons boches ou embochées

Terrot, Automobiles et Cycles de Dijon. Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.

Compteurs électriques Aron. Odol, dentifrice de Dresde. Le bec Auer, d'origine autrichienne. Il paraît qu'une société française aurait acquis le brevet pour la France et ses colonies. — Adler, machines à écrire.

Pompe centrifuge Weise & Mousky, de Halle-sur-Saale. Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.

Cette firme est-elle allemande, française ou suisse ? Fabrique de conserves de Lenzbourg, confitures et conserves. Maison allemande qui ne cache pas sa nationalité.

J.-W. Faber, crayons, encre, etc. Lampes Sirius. — Comment se peut-il que l'on fasse, encore maintenant, pour cette lampe, qui s'est précédemment appelée « Sirius Kolloid », des annonces avec la mention, en caractères très apparents : « Fabrication française », alors que les Usines Pintsch, 97, rue Molière à Ivry-sur-Seine, qui la fabriquent et dont le nom figure sur ces annonces, ont été séquestrées, comme emprise allemande, depuis le 12 décembre 1914, avec M. Raymond, syndic, pour séquestrer ? un syndicat dont nous avons déjà eu occasion de nous occuper.

Le Kaol, pour nettoyer les métaux. Le Ruberoïd, pour toitures. Miele, bijouterie-argenterie. Lampes Osram, Sirius. Lumière Lux.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
 Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL
Marque «GARGOYLE»
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles = TUNIS
Télegr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots-poste Français
Ces Services réguliers hebdomadaires entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

SYPHILIS
GUERISON DEFINITIVE
SERIEUSE
sans rechute possible
par les COMPRIMÉS de GIBERT
606 absorbable sans piqure
Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 8 fr. 50 franco contre mandat.
(Nous n'expédions pas contre remboursement)
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille
Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-lieuses - Rateaux - Fancheuses
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, ASSOCIÉS) — Tunis

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Pharmacie BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djara, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS
Illustration of a man in a suit and hat.